

PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE :		NO PNF :	
UTILISATION DES SALLES SPÉCIALISÉES		800-OPE-29	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :	PAGE :
2004-10-01	5	2023-04-28	1 DE 5

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS: Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-04-28
CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-04-28

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : UTILISATION DES SALLES SPÉCIALISÉES		NO PNF : 800-OPE-29
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28
		PAGE : 2 DE 5

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Information générale
- 1.4 Droit d'accès
- 1.5 Matériel
- 1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Général
- 2.2 Utilisation des salles de manipulation
- 2.3 Utilisation de la salle de nécropsie
- 2.4 Utilisation de la salle de micro-injection

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : UTILISATION DES SALLES SPÉCIALISÉES	NO PNF : 800-OPE-29	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28 PAGE : 3 DE 5

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement pour l'utilisation des salles spécialisées.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la plateforme de Biologie In Vivo et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

L'usage du genre masculin dans les PNF désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF.
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée.
- C) S'acquitter de ses responsabilités.

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la plateforme de Biologie In Vivo sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la plateforme.

1.5 Matériel

1.5.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

1.5.2 Documents

N/A

1.5.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

N/A

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : UTILISATION DES SALLES SPÉCIALISÉES	NO PNF : 800-OPE-29	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28
		PAGE : 4 DE 5

1.5.4 Autres PNF reliées

800-OPE-03; Équipement de protection personnelle et code de circulation à la plateforme de Biologie In Vivo.

1.6 Définitions

1.6.1 Définitions spécifiques

N/A

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

Les salles spécialisées ont des procédures d'utilisation et d'entretien différentes dépendamment de leur utilisation spécifique. Chaque utilisateur d'une salle spécialisée doit se référer au mode d'utilisation de cette salle avant de l'utiliser et se conformer au code vestimentaire prescrit dans la PNF 800-OPE-03.

2.2 Utilisation des salles de manipulation

- Les salles de manipulation sont disponibles aux usagers pour tous genres de manipulations autres que les manipulations simples (observations, injections IP ou SC) qui peuvent être faites dans les salles d'hébergement, par exemple :
 - Mesure de paramètres physiologiques;
 - Prise d'échantillons de sang, etc.;
 - Préparation des solutions;
 - Techniques chirurgicales.
- Une réservation de la salle doit se faire au préalable sur le système de réservation en vigueur.
- La salle de manipulation doit être maintenue propre et ordonnée en tout temps. Le matériel des cabinets doit être rangé correctement et les comptoirs doivent être libres en tout temps lorsque la salle n'est pas utilisée.
- Le port du sarrau, bonnet, masque, couvre-chaussures et gants est requis lors de la présence d'animaux dans la salle.
- À la fin de la séance de travail, la salle doit être nettoyée et le plancher balayé.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : UTILISATION DES SALLES SPÉCIALISÉES		NO PNF : 800-OPE-29
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28
		PAGE : 5 DE 5

2.3 Utilisation de la salle d'euthanasie et de nécropsie

- La salle d'euthanasie et de nécropsie est disponible pour effectuer des euthanasies et/ou des nécropsies complètes ou des collectes de tissus en post-mortem.
- Le port du sarrau, bonnet, masque, couvre-chaussures et gants est requis lors de la présence d'animaux dans la salle.
- Prendre soin de ne pas maintenir d'animaux vivant dans la pièce au même moment pendant les procédures d'euthanasie, de nécropsie ou de collecte de tissu. Les animaux en attente de procédure doivent être installés dans une autre pièce sans contact visuel ou olfactifs avec la salle de nécropsie
- Elle doit être maintenue propre en tout temps (surfaces nettoyées et le plancher balayé).

2.4 Utilisation de la salle de micro-injection

- La salle de micro-injection doit être maintenue propre (surfaces nettoyées et le plancher balayé).
- L'entretien journalier est la responsabilité du personnel utilisateur, à l'exception de l'entretien du plancher et la récolte des poubelles (responsabilités du personnel de soins aux animaux et d'entretien).

2.5 Utilisation de la salle de culture

- La salle de culture est utilisée en exclusivité pour la culture cellulaire ou la préparation de milieu stérile destiné aux opérations de transgénèse.
- L'entretien journalier est la responsabilité du personnel utilisateur, à l'exception de l'entretien du plancher et la récolte des poubelles (responsabilités du personnel de soins aux animaux et d'entretien).

3.0 RÉFÉRENCES

N/A

4.0 FORMULAIRE

N/A